



Editorial

Valérie Werren, Secrétaire municipale adjointe



Après avoir effectué un apprentissage d'employée de commerce à la Commune de Penthalaz et une fois mon certificat en main, j'ai travaillé pendant plusieurs années en tant qu'assistante administrative dans une agence de placement à Lausanne, secteur médical et sciences.

Puis, j'ai eu envie de changement. Ayant appris que la Commune recherchait une secrétaire remplaçante et connaissant bien le village, j'ai saisi l'opportunité. C'est ainsi que je fus engagée, dans un premier temps temporairement, puis pour une durée indéterminée.

Le 1^{er} janvier 2009, j'ai été promue au poste de secrétaire municipale adjointe, c'est-à-dire qu'en plus de mon travail quotidien, je remplace la secrétaire municipale en prenant part, entre autre, aux séances de Municipalité. Diverses responsabilités m'incombent également durant son absence.

Ce que j'apprécie le plus dans mon travail, c'est la diversité des tâches quotidiennes et le contact avec la population.

Lors d'une journée de travail, on peut être amené à :

- Rencontrer, quelquefois, des situations improbables et compliquées auxquelles il faut trouver rapidement des solutions ;
- Etre réceptif et compréhensif envers les habitants, même quand ils sont mécontents pour une raison ou une autre. Il n'est malheureusement pas toujours possible de répondre positivement à leurs attentes ;
- Passer rapidement d'un dossier à un autre sans perdre le nord !

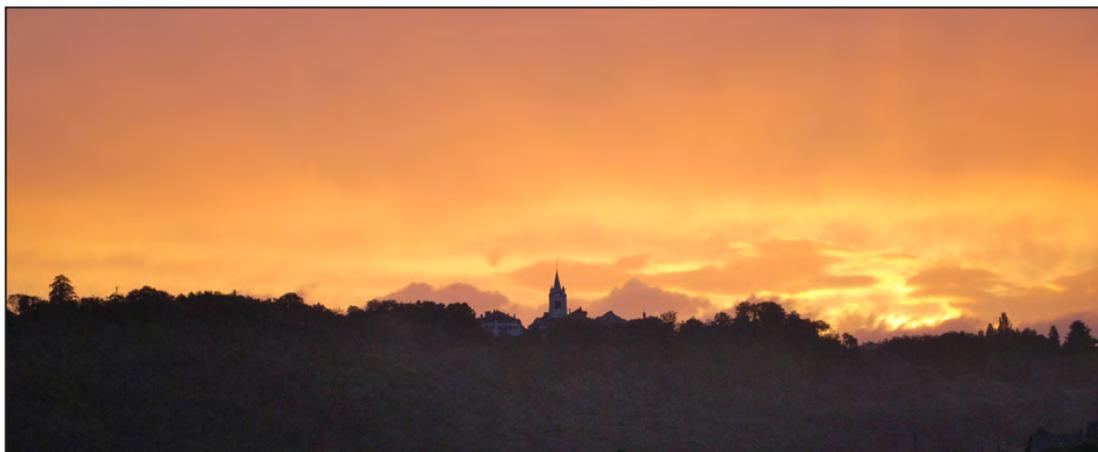
Il nous faut également :

- S'intéresser aux nouvelles lois et se conformer à tous les changements édictés par l'Etat ;
- Connaître le village et avoir une bonne mémoire, surtout quand il s'agit de se plonger dans des dossiers qui ne datent pas d'aujourd'hui ;
- S'adapter à la façon de travailler de plusieurs Chefs qui fonctionnent différemment.

C'est toutefois un plaisir de travailler au sein d'une petite équipe dynamique et soudée avec laquelle je partage de bons moments, ce qui est essentiel à mes yeux.

Concours photo

Gagnante : Catherine Nadot



Message des gagnants :

Bonjour,
Ci-joint une photo prise le 07.08.2013 à 21h30. Quel beau ciel vanille !! Prise de vue depuis Praz-Grérémoz 30 au 2ème étage !

Merci pour votre travail, c'est toujours un plaisir de feuilleter le Cancanier.

Cordialement

Prix :

Bon d'une valeur de CHF 50.-.

Conditions de participation :

Nous recherchons les plus belles photos de notre village. Originales, belles, anciennes ou d'actualité, la meilleure sera mise à l'honneur en première page et un bon vous sera offert.

Communications de la Municipalité

- Selon dicastères

Pages 2 à 4

Au Conseil communal

- Conseil communal du 7 octobre 2013

- Jubilaires

Pages 4 à 7

La vie des Cancaniers

- Rendez-vous à la Saint-Sylvestre
- Inauguration de la bibliothèque intercommunale de la Venoge
- Manque de respect
- Rectification
- Landi
- Inauguration de la place Madeleine Chamot-Berthod
- Trier c'est... Valoriser
- Réception des nouveaux habitants
- Venoge Festival
- Noël de l'APAC
- Patinoire de Penthalaz
- Containers des déchets compostable ménagers
- Ecoles
- Memento
- Agenda municipal
- Article - événements

Page 8 à 15

Divers

- Photos envoyées pour le concours

Page 16

Editeur responsable

La Municipalité de Penthalaz

Mise en page

Joël Cavat

Comité de rédaction

Katherin Laffely,
Yves Hängärtner,
Joël Cavat

Correctrice

Claire Bourgeois

Impression

Imprimerie Favre et Pittet

Adresse :

Le Cancanier
Case postale 67
1305 Penthalaz
lecancanier@penthalaz.ch

Administration générale, finances, tourisme, police et service du feu

Isabelle Hautier Charrotton, syndique

Communications du Conseil du 24 juin 2013

PPA Les Câbleries

Lors du Conseil du 10 décembre 2012, M. Zurbrugg avait demandé combien avait coûté le « PPA Les Câbleries » à la commune. Ce sont CHF 3'810'116.65 qui ont été dépensés et qui se composent, pour l'essentiel, comme suit :

- CHF 2'332'315.28 Giratoire
- CHF 91'145.85 Pont-sur-le-Canal
- CHF 947'074.50 Réseau d'eau, défense incendie

Quant au reste, il s'agit d'émoluments ; acte de vente ; honoraires ; expertise ; achat de l'immeuble ; participation déménagements du commerce ; modélisation hydraulique de la Venoge ; etc.

Lorsque le PPA Nord aura été accepté, Planzer SA va refaire le chemin de l'Islettaz (de la passerelle jusqu'aux environs du tennis). La commune pourra, alors, entreprendre parallèlement les travaux de la 3^{ème} et dernière étape du réseau d'eau et de défense incendie.

A ce jour, nous n'avons toujours pas trouvé d'accord avec la Municipalité de Cossonay quant à une participation aux frais liés à ce PPA, sauf pour le giratoire où leur contribution s'était élevée à CHF 100'000.00.

SDIS Région Venoge

Le 18 juin dernier, le CODIR présentait ses comptes à l'Assemblée générale. Ces comptes bouclent avec un excédent des revenus de CHF 102'277.71. Cet excellent résultat est dû à une gestion drastique, tant de la part de l'EM que du CODIR. Il a été décidé d'attribuer CHF 80'000.00 à un fonds de réserve pour achat de véhicules, non pris en charge par l'ECA (essentiellement pour le transport des pompiers que ce soit pour un exercice ou pour un sinistre). Le solde, soit CHF 22'277.71 sera restitué aux communes membres.

Communications du Conseil du 7 octobre 2013

Statistiques des entrées de la piscine saison 2013

Entrées à la Piscine de Penthalaz 2013			
Billets	Adultes	2260	
	1/2	670	
	Enfants	3205	
	1/2	401	
Total :		6536	6536
Carnets 12 entrées	Adultes	20	
	Enfants	17	
Total :		37	444
Abonnements	Adultes	119	
	Etudiants	0	
	Enfants	109	
Total :		228	6384
Ecoles	Cossonay	220	
	Penthalaz	234	
	Mex/Vufflens	0	
	Penthaz	64	
	Boumens	20	
	Dailiens	83	
	Boussens	0	
	Sullens	0	
	Bavois	42	
	Crissier	0	
	Vuillerens	0	
	Total :		663
Total 2013 :			14027

Je fais suite à la présentation des travaux réalisés à la piscine, que vous avez vue et entendue lors du Conseil du 24 juin. J'aimerais vous informer que le Comité de la Piscine & de la Patinoire, en collaboration avec la Commune, a fait une action auprès de nombreuses entreprises et auprès des communes voisines pour proposer des abonnements à prix réduits pour leur personnel, pour cette saison 2013. Cette démarche n'a pas eu l'effet escompté puisque aucune réponse n'est parvenue au Comité.

Décharge du Bas-des-Monts

Subside DGE (direction générale de l'environnement) – section géologie – sol-déchet. Coût : CHF 20'350.60 – Subside : le 80 % CHF 16'280.50.

Date du prochain Conseil

Lundi 9 décembre.

Affaires sociales, affaires culturelles, affaires scolaires, protection civile et informatique

Yves Jauner, vice-syndic

Jubilaires

Voir page 5

AJERCO (Accueil du jour des enfants région Cossonay)

L'extension d'environ 10 places de la garderie la Chenaille est en cours. Les travaux seront terminés pour la fin de l'année 2013. Dès 2014, la garderie la Chenaille à Penthaz aura une capacité de 32 places.

ASICoPe

Le budget 2014 a été accepté lors de l'assemblée générale du 24 septembre 2013. Les charges en 2014 sont de CHF 7'334'523 contre CHF 7'678'550.59 en 2013.

Le coût budgétisé de l'élève se monte pour 2014 à CHF 3'832.55 pour le primaire et CHF 4'376.20 pour le secondaire. Il était en 2013 de CHF 3'672.28 pour le primaire et de CHF 4'694.06 pour le secondaire.

Un nouveau contrat de transport a été signé pour le transport des élèves de l'ASICoPe avec l'entreprise de la SAPJV pour une durée de trois ans.

Dès janvier 2014, un nouveau programme pour la gestion des repas et de la surveillance à la cantine secondaire sera mis en place. Des explications seront transmises aux parents pour l'identification au programme mis en place.

Informatique

Le site a été mis à jour en août 2013. Cette nouvelle version a été adaptée pour pouvoir être également visualisée avec des Smartphones ou tablettes mobiles. La mise à jour sécurité a également été mise en place pour palier aux diverses attaques. Nous constatons qu'il faut, au vue de l'avance technologique sur le web, être très vigilants.

Protection civile

Le budget 2014 a été accepté lors de l'assemblée générale du 25 septembre 2013. La participation des communes aux charges d'exploitation est, pour 2014, de CHF 846'975 contre

CHF 726'239 en 2013. Le coût par habitant sans la rétrocession sur la cantonalisation de CHF 2.50/habitant est de CHF 18.81 par habitant.

La protection civile du Gros-de-Vaud a effectué la remise en état de la piste finlandaise durant le mois de septembre dernier.

Bibliothèque

La bibliothèque publique a ouvert ses portes à Daillens en septembre.

Adresse : Ch. de l'Arbalète 4, 1306 Daillens. Une inauguration est prévue le 8 novembre 2013.

Personnel communal, domaines, voirie et services publics

Isabelle Gay-Crosier, municipale

Retrait du préavis 35-2013

Le préavis municipal 35-2013 est retiré ce soir et sera présenté au prochain Conseil le 9 décembre prochain.

En effet, nous n'avons reçu le retour de la juriste du canton que jeudi soir 3 octobre, et certaines modifications n'étant pas anodines, nous reconvoquerons la commission ad hoc le 29 octobre afin de leur présenter le projet définitif qui sera probablement adopté en séance de municipalité

le 14 octobre.

Personnel communal

M. Christian Charrotton fait valoir son droit à la retraite au 31 décembre 2013.

Au niveau des apprentis, la Municipalité tient à féliciter Florence Berger pour l'obtention de son CFC d'employée de commerce, et à souligner la réussite de leur deuxième année respective de Nadège Glayre et de Jean-Bertin Oyono.

Skateparc

Vous aviez voté dans le cadre du préavis 54-2005 un crédit pour d'une part l'Agorespace et d'autre part pour la création d'un skateparc. La commune n'ayant trouvé aucun terrain susceptible d'accueillir ce skateparc, la Municipalité a définitivement enterré le projet et a remboursé les sponsors et les donateurs.

Déchets

Le ramassage des déchets

crus-cuits a démarré fin août et nous vous donnerons les premiers chiffres en décembre.

D'autre part nous sommes à bout touchant quant à l'installation des moloks. Ceux du Ch. du Mont-Blanc sont posés et seront prochainement mis en service. Ceux du Ch. du Canal et celui du Ch. de Savoie seront bientôt mis en place.

Routes et chemins, gaz, service des eaux et des égouts, éclairage public, matériel service extérieur, travaux publics et signalisation

Pierre-André Ischi, municipal

Renaturation

Malgré les oppositions des Communes de Lussy-Villars et de Penthaz qui ne sont pas encore réglées (cela concerne surtout l'entretien à long terme) le Canton a décidé de mettre à l'enquête.

Jardins de la Gare

En réponse à M. Wälti, nous allons faire peindre quelques traits le long de la ligne blanche afin que les usagers des jardins puissent accéder à leur parcelle.

Piscine

L'évaporation de l'eau de la

piscine se monte à 300m3 pour cette année.

Escaliers de la Vuy

Il a été décidé de faire des rainures de 1cm pour pouvoir évacuer l'eau de ces marches défectueuses.

Route du Fleuret

L'accès à la déchetterie sera difficile durant trois jours dès le 14 octobre 2013. Une voie restera libre pour laisser passer les véhicules.

Bâtiments communaux, forêts, police des constructions, urbanisme

Yvan Rochat, municipal

PPA Nord Les Câbleries

Voici un tout petit résumé succinct relatif aux modifications du PPA, secteur Nord – les Câbleries de Cossonay :

14.10.2010	Présentation publique du dossier aux citoyens de Penthaz et de Cossonay.
01.10-31.10.2010	Enquête publique.
Durant l'enquête	Plusieurs oppositions sont formulées.
Janv. – Fév. 2011	Séances de conciliation et de simulation avec ballons (pour les hauteurs).
Mars – Avril 2011	Retrait des oppositions.
20.06.2011	Un préavis est soumis à l'approbation du Conseil. Préavis sollicitant les modifications du PPA Nord et des projets de réponses à apporter aux opposants. Un rapport de minorité a été rejeté et finalement le préavis est accepté.
09.01.2012	Approbation du PPA Secteur Nord par le Service du Développement territorial et ouverture des droits de recours.
17.01.2012	SDT - Envoi des décisions aux communes concernées pour ouverture du délai référendaire.
Février 2012	Un recours est déposé à la Cour de droit administratif et public du Tribunal Cantonal.

Durant plus d'une année, il y a eu des échanges de pièces et des compléments à apporter au Tribunal afin que ce dossier puisse être jugé en connaissance de cause.

Juillet 2013	Arrêt du 22.07.2013 de la CADP (Cour de droit administratif et public) rejetant le recours de l'opposant et confirmant les décisions des Communes de Cossonay et de Penthaz ainsi que celle du Département de l'Economie.
Septembre 2013	Le recourant n'a pas déposé de recours auprès du Tribunal Fédéral. La décision d'approbation est donc définitive et exécutoire.

A ce jour, nous sommes dans l'attente des plans, du règlement et des conventions qui doivent être signés par le Conseil d'Etat.

Clés du Verger :

Le changement des cylindres du Verger n'a pas pu être exécuté pendant les vacances d'été. Beaucoup trop de monde était absent pendant cette période et il aurait fallu échelonner cette mise en œuvre sur plusieurs jours, voire semaines.

C'est pourquoi ce changement a été confirmé par l'entreprise Hasler pour les 14 – 15 et 16.10.2013.

A ce jour, toutes les Sociétés ont été contactées afin de nous faire connaître leurs desideratas en matière de badge.

Les badges seront donc programmés pour le 16 où les Sociétés pourront en disposer contre une caution de CHF 50.-- / badge.

Pendant les 15 jours qui suivront ce changement, un service de piquet d'urgence communal sera mis sur pied afin de remédier aux éventuels problèmes.

Conseil communal du 7 octobre 2013

Sylvette Grandchamp

M. Thierry Burnat, Président ouvre la séance du Conseil communal à 19h30 en la salle villageoise du Verger en débutant par les opérations préliminaires.

43 conseillères et conseillers sont présents, le PV de la séance du 24.06.2013 est accepté. Un courrier est parvenu au bureau du Conseil rédigé par un groupe d'habitants du quartier en Sauffaz, opposés à la construction prévue sur la parcelle 585 en zone artisanale. Le Président nous en donne lecture.

La parole est donnée à la Municipalité qui nous fait part de ses communications. M. Yves Jauner se fait porte-parole de Mme Gay-Crosier excusée ce soir. La discussion est ouverte ; voici un bref résumé des questions posées par les Conseillers :

- Comment sont pris en charge les déchets crus-cuits ? Quelle est l'entreprise qui les traite ? La commune touche-t-elle une

rétribution au tonnage ? Réponses au prochain Conseil en présence de la municipale concernée.

- Y a-t'il eu un litige concernant les transports scolaires avec Car postal ? Est-il réglé ? Réponse : oui tout est réglé, un contrat a été signé pour 3 ans avec la SAPJV.
- Quelle est cette nouvelle «garderie» à Penthaz ? M. Yves Jauner : Il s'agit de «La Courte échelle», groupe de bénévoles qui s'occupe de la prise en charge des enfants après l'école et jusqu'à 18h00. La commune met gratuitement à disposition une salle pour les accueillir.

Nous passons à l'ordre du jour qui sera modifié en deux points : tout d'abord la suppression du préavis n° 35-2013 relatif au Statut du personnel et ensuite l'ajout d'une

motion de M. Pieric Freiburghaus.

Présentation de M. Sébastien Meyer du Collectif «Fin de Moi» relatif à la réhabilitation de l'ancienne station de pompage de l'Islettaz en bâtiment culturel pouvant accueillir un Collectif

Le Collectif «Fin de Moi» constitué d'artistes issus du théâtre, de la danse, nous a été présenté au complet.

Ce groupe de travail, à la recherche de locaux, avait pris contact avec Venoge Parc mais n'avait pas trouvé de disponibilité en ces lieux. La Municipalité leur a donc proposé les locaux de l'ancienne station de pompage situés après le tennis de Penthaz.

Le projet prévoit une transformation sur 2 niveaux, avec à l'entrée la partie administrative et au sous-sol un atelier de travail de 70 m2 ainsi qu'un vestiaire et des douches.

L'endroit sera affecté uniquement aux répétitions du groupe, il n'y aura pas de spectacle, pas de billetterie. Le groupe nous a fait part également de beaucoup d'idées telles que le développement d'un chemin d'art le long de la Venoge avec des expositions de sculptures, etc. Le concept tel que présenté prévoit que la Commune finance les travaux, ne perçoive pas de loyer et que le collectif propose des activités aux citoyens, tels que cours de théâtre, de danse, etc.

La discussion est ouverte :

- M. D. Traini pose la question s'il n'y aurait pas possibilité de donner une certaine polyvalence à ces locaux en leur affectant d'autres activités (salle de répétitions pour la musique) ? M. Meyer répond que ça ne sera pas possible, le collectif ayant besoin de ces locaux à 100%.
- M. E. Joseph demande au Collectif quels sont leurs expériences dans le milieu artistique ? M. Meyer nous cite les différents projets déjà réalisés et en cours des membres du groupe.
- Aucun chiffre n'a été soumis au Conseil puisque ce projet fera l'objet d'un préavis au mois de décembre.

Préavis municipal n° 31-2013 relatif à l'adoption du règlement communal sur le service des taxis.

Suite à deux demandes de concessions pour un service de taxis sur la commune de Penthalaz, la Municipalité s'est renseignée auprès du service cantonal compétant afin de connaître les conditions de mise en place de cette structure. Il s'avère que les autorisations doivent être délivrées par les autorités communales, sur la base d'un règlement régissant notamment les conditions auxquelles un service de taxi peut être exploité.

Ledit règlement, fixe entre autres, les types d'autorisations délivrées, les conditions d'exploitation, la durée de l'autorisation.

Il est à la charge de la Commune de mettre à disposition des exploitants des places de parc officielles, contre une location annuelle de CHF 4'000.-- (montant qui peut être adapté par la Municipalité).

La Municipalité pense que ce service qui manque dans notre commune et pour le lequel il y a de la demande serait complémentaire à la voiture Mobility et un avantage pour les personnes sans permis.

La discussion est ouverte.

- M. P.-A. Epars se demande d'où viennent les montants des taxes perçues et s'il est vraiment pertinent d'insérer des montants fixes dans le règlement. N'est-ce pas compliqué à modifier ? Réponse : ces montants sont repris d'un règlement type qui a fait l'objet d'une étude auprès du service juridique du canton, et qui impose la publication de ces chiffres.
- M. P. Freiburghaus émet un doute sur la liberté du commerce avec ce règlement, la commune pouvant choisir qui vient travailler sur son territoire.

Le préavis est passé au vote et accepté par 42 oui et une abstention.

Préavis municipal n° 33-2013 relatif au PPA EMS La Venoge «Projet Ensemble» - Demande de crédit d'études partielles - Phase 2

Le préavis municipal présenté fait l'objet de la demande de crédit d'études partielles proprement dite.

Suite à la redéfinition des besoins et aux nombreux échanges entre les partenaires la liste ci-dessous présente les principaux changements du projet.

Bâtiment principal :

- Les locaux suivants sont tracés du programme : Le cabinet médical, les trois locaux de commerce devant la COOP, les bureaux à louer, l'UAPE,

l'ensemble des locaux au sous-sol sauf les locaux techniques CVSE et le «carnotzet».

- Les locaux suivants sont réduits : La surface commerciale de la COOP, le volume du rez-de-chaussée.
- Les locaux de la paroisse sont intégrés (double affectation possible), l'ensemble des affectations est revu afin d'optimiser la proximité des différents services et une meilleure adaptation des locaux en fonctions des besoins de chacun.

Bâtiment secondaire :

- La salle des sociétés est tracée du programme. Les autres locaux sont modulés et réorganisés différemment mais restent dans l'ensemble identiques au premier projet avec toutefois trois appartements supplémentaires au rez-de-chaussée.

Parking :

- Le parking souterrain est revu à la baisse et comprend 48 places sous le bâtiment principal, 21 places sous le bâtiment annexe.

L'estimation sommaire des coûts de construction du projet «Ensemble» se monte à CHF 38'700'000.- (marge de +/- 25%) soit inférieur environ de CHF 11'000'000.- à l'estimation des coûts du projet du concours.

Dans sa demande de crédit d'études partielles qui se monte à CHF 1'475'000.-, la Municipalité inclut la marge de +25% au coût de l'ouvrage présenté ainsi que le coût de l'étude pour l'élaboration du PPA, l'achat de mobilier et du parc informatique, ce qui nous amène à un montant de CHF 19'691'100.-.

La Municipalité, sans avoir pris de décision formelle, a réfléchi aux apports financiers et propose quelques pistes pour alléger la facture :

Vente des bâtiments route de la Gare 40 et Place Centrale 5, recherche de partenaires, la



En bref

43 Conseillers présents
Adoption du PV du
24.6.2013 à l'unanimité.

A l'ordre du jour :

- Présentation de M. Sébastien Meyer du Collectif "Fin de Moi", relatif à la réhabilitation de l'ancienne station pompage
- 3 préavis
- Nomination/dissolution de Commissions
- Propositions individuelles

Préavis municipal n°31-2013 "règlement communal sur le service des taxis"

42 oui

Préavis municipal n°33-2013 "PPA EMS La Venoge demande de crédit d'études partielles"

Refusé

Préavis municipal n° 34-2013 "Arrêté d'imposition pour l'année 2014"

Accepté à la majorité

Jubilaires

Yves Jauner, Municipal

Anniversaires 90 ans

Mme Roulin Marie Antoinette le 17 août 2013

construction du bâtiment secondaire avec des appartements à loyer libre, la location de surfaces commerciales, la location des places de parc au sous-sol, l'achat par l'EMS d'une partie de la parcelle n° 138 pour la construction du bâtiment 2.

La commission des finances chargée de l'étude de cet objet conjointement à la commission de construction nous fait part de son rapport :

Le 4 octobre 2010, le Conseil communal avait accordé un montant de CHF 180'000.-- pour l'organisation d'un concours d'architecture en collaboration avec l'EMS La Venoge. Le rapport des commissions d'urbanisme et des finances mentionnait un coût de l'ordre de CHF 6'000'000.- à 10'000'000.-. Le jury a décerné le premier prix au projet «Ensemble» du bureau d'architectes Translocal Architecture GmbH Berne.

Le Conseil communal a alors accordé un crédit de CHF 76'000.- qui rétribue les phases d'avant-projet, ceci afin de revoir à la baisse les ambitions de la Municipalité tant en termes de locaux que de places de stationnement, d'intégrer la Maison de Paroisse et de remanier le projet de manière efficiente.

Le développement du projet d'architecture «Ensemble» revu à la baisse n'est pas paru qualitativement bénéfique. Les membres de la commission regrettent la rigidité formelle du bâtiment principal, répondant essentiellement à des critères d'organisation intérieure de l'EMS plutôt qu'à une reconnaissance du lieu ou à la définition d'une place dite du village. Le devenir de la Place Centrale a posé beaucoup d'interrogations toutefois un projet convaincant aurait pu aboutir à un consensus sur la nouvelle localisation.

La redéfinition du programme, la suppression de plusieurs fonctions génératrices de vie, l'UAPE, la bibliothèque ainsi que l'intégration très partielle des activités de la Maison

de Paroisse, font perdre au projet son potentiel d'attractivité. Seuls restent l'administration communale, l'EMS, des surfaces commerciales et le local des jeunes dans un bâtiment affecté au logement, où la cohabitation pourrait se révéler vite problématique. La définition des besoins, normée pour l'EMS, les impératifs temporels et les capacités de financement sont différents, imposant rapidement des limites au partenariat.

Au terme de cette phase d'optimisation, la part communale pour les deux bâtiments est évaluée à CHF 19'691'000.-. Ce montant est à mettre en correspondance avec le plafond d'endettement fixé à CHF 26'000'000.-. A ce jour, le montant d'endettement s'élève à CHF 17'668'060.-. Il faut également tenir compte de la Maison de Paroisse pour laquelle des travaux devront vraisemblablement être entrepris (avec l'aide de la commune) afin de continuer à accueillir les activités qui n'ont pas trouvé place dans le nouveau concept.

Les apports financiers mentionnés dans le préavis laissent les membres des commissions sceptiques et paraissent insuffisants pour alléger le coût du projet.

Le total des charges annuelles est estimé à CHF 1'332'500.-.

Pour mémoire, le montant imputé au loyer des bureaux communaux, Place Centrale 5 pour l'année 2012 se monte à CHF 63'300.-.

Les conséquences d'un refus du projet par notre Conseil communal engendreraient le paiement d'un dédommagement au lauréat du concours. La responsabilité de la Commune ne serait pas engagée vis-à-vis de la Fondation EMS La Venoge.

Les membres des commissions reconnaissent le travail important fourni sur ce dossier par l'ensemble de la Municipalité. Ils sont acquis à la nécessité de reconsidérer l'ensemble des besoins pour les activités administratives, culturelles et sociales

que doit héberger une commune de plus de trois mille habitants. Ils invitent l'autorité exécutive à mener, sereinement, cette réflexion dans un cadre élargi au devenir du centre de la localité, à la valorisation des biens communaux, parcelles et bâtiments. Ils demandent aussi que soient précisées les conséquences d'un développement des collaborations intercommunales, voire d'une fusion de communes.

Les membres de commissions sont conscients que toute nouvelle construction aura un coût certain et nécessitera une augmentation du taux d'impôt et le relèvement du plafond d'endettement. Cependant, ni le projet «Ensemble», ni le montant d'investissement estimé à ce jour à CHF 19'691'000.-, ni celui des charges annuelles de CHF 1'332'500.-, ne permettent aux commissions d'accepter les conclusions du préavis n° 33-2013.

Monsieur Yvan Rochat, municipal, prend la parole et nous rappelle quelques points importants de ce dossier :

Rappelez-vous que la Commune avait acheté le bâtiment de la route de la Gare 40 et avait fait une offre de rachat de la ferme de feu M. Miéville dans la prévision du développement de l'administration communale à la Place Centrale. M. Miéville avait refusé l'offre proposée. La Commune a également acheté la Cure.

Ce projet est le fruit du développement d'une image novatrice, d'une gestion réfléchie. La Municipalité est convaincue d'évoluer dans le bon sens et soutient ce projet.

La Municipalité s'interroge sur les véritables motifs du refus des commissions : le coût était trop élevé, il a donc été revu à la baisse, les commissions parlent alors d'un manque de place !! Les aménagements intérieurs peuvent être revus selon les besoins et une éventuelle fusion entre les communes n'est pas un problème, un pôle administratif dans les communes membres

serait certainement maintenu. Le déplacement de la Place Centrale est dû aux consommateurs qui «boudent» les commerces locaux. La COOP est prête à rester dans les locaux de l'EMS. La Municipalité est très déçue des remarques faites concernant les architectes du projet et voit en ce rapport des commissions une entreprise de démolition et non de construction.

M. Rochat, nous informe qu'un refus entraînerait certainement un long conflit juridique coûteux avec l'EMS.

La parole est donnée aux Conseillères et Conseillers.

M. Christoph Loetscher revient sur le financement du projet et tout spécialement sur le plafond d'endettement. Il nous rappelle que lorsque nous avons fixé le plafond d'endettement en début de législature, la Municipalité demandait un seuil de CHF 29'000'000.-, montant qui avait été refusé et revu à la baisse par le Conseil afin d'éviter de se trouver dans un seuil d'endettement critique qui aurait pu amener à une «mise sous tutelle» des finances communales par le canton.

Il paraît donc difficile d'élever le plafond d'endettement et le revenu de fonctionnement ne va vraisemblablement pas augmenter. Où va-t-on donc trouver le financement de ce projet ?

La parole n'étant plus demandée, les conclusions du rapport des commissions chargées de l'étude de cet objet, différentes du préavis municipal n° 33-2013 sont passées au vote et acceptées par 38 oui 2 non et 2 abstentions.

Le préavis municipal n° 33-2013, demande de crédit d'études partielles -phase 2- est donc refusé.

Préavis municipal n° 34-2013 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2014.

L'année dernière, le taux d'impôt a été augmenté de 3 points, alors que la Municipalité en demandait 6. Aujourd'hui, la Municipalité donne raison à la

Commission des finances, les comptes 2012 ayant été bouclés avec un excédent des revenus de CHF 2'951'468.54. Excellent résultat dû essentiellement à un gain immobilier exceptionnel. Bien que le budget 2013 prévoit un excédent des charges de CHF 505'800.-, c'est au tour de la Municipalité d'afficher un bel optimisme.

A ce stade de l'année, nous n'avons pas tous les éléments en main sur ce que nous réserve le canton en matière de reports de charges mais nous avons bon espoir de voir apparaître quelques éclaircies.

Au premier semestre 2013, les entrées fiscales sont supérieures au budget.

Le fonds de réserve de la péréquation s'élève à CHF 400'000.-.

Le capital s'élève à plus d'un million de francs.

La Municipalité s'engage à poursuivre la maîtrise des dépenses et à établir un budget 2014 le plus équilibré possible.

En ce qui concerne les investissements à venir, les plus importants préavis présentés seront :

La poursuite du changement des conduites d'eau et l'étape suivante du renouvellement de l'éclairage public.

Le préavis municipal propose donc de maintenir le taux d'imposition à 74,0% de l'impôt cantonal de base et de maintenir également tels quels les autres postes de l'arrêté d'imposition pour l'année 2014.

La parole est donnée au rapporteur. La commission des finances soutient le préavis municipal et rappelle qu'il est de la compétence de la Municipalité d'exonérer ou non les sociétés locales.

La discussion est ouverte : M. Ch. Loetscher propose, bien que les comptes apporteront probablement des chiffres noirs, que l'on prévoit une augmentation du point d'impôt pour 2015 afin de palier aux grosses dépenses à venir.

Le préavis est accepté à la

majorité.

Postulat de M. Pieric Freiburghaus pour une durabilité et une vision à long terme des finances communales.

M. Pieric Freiburghaus donne lecture de son postulat dont voici un bref résumé.

Les préavis présentés au Conseil Communal, certains dans l'urgence, reflètent un déficit de vision à long terme et de planification financière. Le budget illustre les priorités de la commune sur le court terme, le plan d'investissement sur le moyen terme, aucune indication ou projection n'est disponible pour le long terme.

Dans le but d'avoir une vision à moyen et long terme afin de se déterminer de manière responsable lors des demandes de crédits, ce postulat invite la Municipalité à établir un rapport sur une projection à 10 ou 15 ans. Le rapport pourrait comprendre, à titre d'exemple, les points suivants :

- Les perspectives démographiques, l'identification des besoins nouveaux et investissements nouveaux liés à l'augmentation de la population, école, garderie, transports publics, administration, etc.
- Identification des investissements participant à l'amélioration de la qualité de vie, culture, sport, loisirs, etc.
- Planification des travaux d'entretien et de renouvellement des infrastructures, équipements et bâtiments;
- Evolution des charges, connues à ce jour et corrélées ou non à la démographie; Evolution des charges financières liées à la dette;
- Evolution des amortissements liés aux nouveaux investissements susmentionnés et de l'entretien du patrimoine;
- Evolution des revenus liés à l'impôt et aux autres sources;

Il serait également intéressant d'avoir une vision rétroactive des rentrées fiscales, personnes

physiques et morales des vingt dernières années ainsi qu'un comparatif du montant du point d'impôt avec les communes environnantes et d'autres communes de taille similaire dans le Canton.

Le président du Conseil nous rafraîchit la mémoire sur la manière de traiter un postulat. Les personnes qui soutiennent le postulat sont invitées à le faire savoir en levant la main. Un cinquième des membres présents étant favorable au projet, une commission sera nommée pour étudier ce postulat.

Nomination/Dissolution de Commissions

M. Yvan Rochat prie les Présidents des groupes de bien vouloir recruter des membres pour une commission achat et vente de terrains.

Propositions individuelles

M. P.-A. Zbinden nous lit une lettre qui lui a été transmise par un cancanier concernant la circulation des bus aux alentours du collège. En effet depuis la rentrée scolaire 2013 tous les enfants débutent l'école à la même heure, ce qui entraîne une augmentation importante du nombre de bus et d'enfants. Le passage des bus sur la route de Dessous-La-Ville est problématique en raison des ralentisseurs qui rendent la circulation et les croisements difficiles, de la vitesse inadaptée des bus et de l'arrêt de bus provisoire du village qui a migré durant la période des travaux.

M. Yvan Rochat, municipal, répond qu'il est bien conscient du problème. Actuellement, il n'y a pas de solution, toutefois l'entreprise de transport de la SAPJV, avec qui l'ASiCoPe a un contrat de 3 ans pour les transports scolaires a été interpellée à ce sujet et étudie les possibilités pour améliorer la cadence des bus.

M. J.-C. Andrey félicite la Municipalité pour l'organisation de la magnifique inauguration de la place Madeleine Chamot-Berthod. Il remercie également

la Municipalité d'avoir aussi promptement répondu à son cri de détresse quant au manque de pression d'eau sur le quartier de l'Aloettaz et d'avoir ainsi rendu à la douche tout son bien fait.

Mme Isabelle Hautier-Charrotton nous transmet la date du prochain conseil agendé au 9.12.2013. Lors de cette séance, Nicolas et Sébastien Meyer, du collectif «Fin de Moi» seront à nouveau présents.

M. P.-A. Epars nous informe que depuis la fermeture de la route de Daillens, un grand nombre de bus circule dans les chemins communaux, qui ne sont pas adaptés à leur gabarit entraînant des dégâts conséquents.

Il fait également remarquer à la Municipalité que nos chemins communaux sont en mauvais état et nécessiteraient des travaux de réfection. Il serait souhaitable de prévoir un poste au budget.

Il relève également que le parking du Verger est «squatté» par les habitants des alentours, laissant peu de places disponibles lors des manifestations.

M. Yves Jauner est surpris d'apprendre que les bus fréquentent les chemins communaux et va revoir le problème avec les entreprises Car Postal et la SAPJV.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance à 21h35, séance qui sera suivie d'une collation offerte par le groupe des paysannes vaudoises de Cossonay et environs.

Je vous rappelle que ceci est un résumé du conseil et que les préavis ainsi que les rapports des commissions sont disponibles sur le site internet de la commune ainsi que sur demande au Greffe Municipal.

Rendez-vous à la Saint-Sylvestre

Jeunesse de Penthaz

Pour la 8ème année consécutive, la Jeunesse de Penthaz vous convie à passer le cap de la Saint-Sylvestre en sa compagnie. Tout comme l'année passée, le repas de cette édition sera concocté par Himagel à Yverdon-les-Bains. Comme d'habitude, ambiance festive, cotillon, musique et bonne humeur jusqu'au bout de la nuit.

Cependant, avant d'égayer vos papilles, c'est avec nos tambours que nous allons, comme à l'accoutumée, sillonner les rues du village à partir du 29

décembre dans le but de partager un moment agréable et convivial avec les cancaniers. N'hésitez pas à sortir de chez vous un verre à la main, nous nous ferons un plaisir de faire votre connaissance et passer un moment avec vous. Notre traditionnel nouvel-an prendra fin le 2 janvier.

De plus amples informations concernant le menu et les détails de la soirée du 31 décembre suivront prochainement dans vos boîtes aux lettres.



Bibliothèque intercommunale de la Venoge

Bibliothèque intercommunale de la Venoge

Suite à l'inauguration de la bibliothèque intercommunale de la Venoge qui a eu lieu le 8 novembre 2013 à Daillens, vous trouvez ci-dessous les coordonnées de cette dernière :

Contact

Bibliothèque intercommunale
de la Venoge
Ch. de l'Arbalète 4
1306 Daillens
Tél. : 021 861 28 01
Lundi de 16h-19h
Mercredi de 11h30-15h
Vendredi de 15h-17h

Manque de respect

Mylène Burkhart

Cher Journal,

Tout d'abord un grand merci pour le temps passé à sa rédaction. Je ne peux qu'apprécier la qualité de ce journal qui informe des événements passés et futurs dans notre Commune. J'aime beaucoup l'esprit pertinent de ses articles.

Par ce fait, j'aimerais exprimer un « coup de gueule » à l'égard de « Nous » résidents de Penthaz et exprimer ma honte et compassion auprès des personnes qui sont en charge du local à tri d'ordures et MOLOK qui se trouve à côté de la grande salle et de l'ancien kiosque, à la place centrale

En effet, en voulant aller déposer mes vieux papiers, j'ai pu constater avec beaucoup de déception la négligence et l'irrespect des usagers.

Quelle vision de désolation et de saleté! Ce n'est quant même pas compliqué de mettre les bonnes choses au bon endroit par dit! Et ce, sans les balancer de manière stupide dans ce local! Quelle honte!!!

Alors je dis BRAVO aux personnes qui s'occupent de gérer et de mettre au propre les bêtises de ces utilitaires, elles ont beaucoup de courage de nettoyer cette saleté alors que ce n'est pas leur job! Je leur en suis très reconnaissante.

C'est scandaleux de la part de la population qui les utilise car nous devrions être heureux que la Commune mette à disposition ce local qui est très pratique et que nous évite d'aller jusqu'à la déchèterie générale.

Un peu de respect que Diable!

Alors un grand Merci à la Commune et ses employés et un blâme pour les personnes irrespectueuses!

Voilà, c'est dit et ça fait du bien.

Merci.
Cordialement,
Mylène

Rectification

André Wuillemin

Madame, Monsieur,

Avant de publier un article sur : "Ben dis-donc, t'as vu Praz-Gérémoz? c'est moche, c'est mal entretenu..." Merci de se renseigner !!! En effet :

- Ben voui tu savais pas que le concierge était engagé seulement à 400/o, et que ce taux ne suffisait pas pour tout entretenir !
- Ben voui tu savais pas, on travaille pour le plaisir, c'est connu !
- Ben voui tu savais pas que les outils mis à disposition étaient défectueux, et que son patron (PAS LA GERANCE) ne voulait pas les entretenir !
- Ben voui tu savais pas que tout son matériel a été piqué, et qu'il n'avait plus d'outils !
- Ben voui tu savais pas que son salaire n'a pas été payé depuis Février de cette année, mais qu'il a quand même rempli son contrat, et fait tout ce qu'il pouvait !
- Ben voui tu savais pas que la gérance a repris les choses en main (Et ce n'est pas à cause de la commune) et qu'il est maintenant à 70% !

Au vu de ce qui précède, je vous remercie de faire paraître un rectificatif de l'article qui me dénigre. Bien entendu, je reste à votre entière disposition pour apporter les preuves concrètes de ce que je déclare, contrairement aux allégations que vous faites sur un visuel.

Dans l'intervalle je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations de circonstances.

Landi

Katherin Laffely



De la table de jardin à choisir au persil à planter, du fromage à déguster au pot de peinture à étendre, des bottes de pluie au foin pour votre hamster, un choix immense est disponible tout près de chez vous, chez LANDI...

Landi Nord vaudois Venoge SA fait partie du groupe FENACO qui emploie environ 8000 personnes en Suisse et représente une des plus grandes coopératives du pays avec un chiffre d'affaires de plus de 5 milliards.

Le but premier de cette coopérative datant du début du 20^{ème} siècle est de défendre les intérêts des agriculteurs. Aujourd'hui, les agriculteurs suisses sont propriétaires de 250 coopératives agricoles (LANDI) et de la coopérative FENACO avec ses 80 secteurs et sociétés filiales.

L'objectif économique consiste à commercialiser une production indigène aussi élevée que possible de denrées alimentaires, suisses, saines et de qualité.

FENACO-LANDI achète et commercialise une grande partie des pommes de terre, des céréales panifiables, du tournesol, du maïs, du colza et des œufs dans notre pays. Le groupe transforme également de grandes quantités de fruits à cidre suisses, vend des tonnages considérables de fruits de table et de légumes et conditionne une part importante de la viande suisse pour les consommateurs. De plus, elle fournit aux agriculteurs tous les agents de production (semences, ali-

ments fourragers, engrais) dont ils ont besoin pour produire des denrées alimentaires de haute valeur. Par ailleurs, un important secteur d'activité pour FENACO est la gestion des chaînes de commerce de détail que sont les magasins VOLG, DIVO, VIS A VIS, LANDI ainsi que la vente de diesel, d'essence et d'huiles de chauffage par le biais d'AGROLA.

LANDI à Penthaz

Sur le site de Penthaz, 3 secteurs sont représentés : le commerce de détail avec le magasin LANDI, le secteur agricole et la direction régionale.

Avec une grande accessibilité piétonnière ou par voiture, le magasin situé à côté de la Venoge est accueillant, pratique et ouvert 6 jours sur 7. Une offre importante d'articles choisis en relation avec les valeurs de l'entreprise sont à votre disposition :

- en rapport avec la saisonnalité, des plantes, des légumes et fruits frais, des produits laitiers, des meubles de jardin et articles de décoration
- des produits d'alimentation de base comme farines, eaux et limonades, jus de pommes, bières, vins dont 40% vient de la production suisse
- nouveauté, des produits cosmétiques femme et homme. Un nouveau label « BEAUTE SUISSE » de la Suisse pour la Suisse, à des prix fortement concurrentiels
- tout pour la maison comme des articles électro-ménagers,

des produits d'entretien, de la vaisselle en carton et même de la lessive complète

- des produits professionnels comme des outils, peintures, vernis
- des produits pour animaux domestiques tels aliments et litières
- des produits agricoles tels semences, aliments, engrais et produits phytosanitaires

Les prix bas permanents, la qualité des produits et la proximité locale sont des facteurs déterminants pour cette entreprise. Un personnel formé, disponible et agréable est toujours présent pour vous servir et vous conseiller.

Le secteur agricole est stable et ces trois dernières années a lieu une véritable vague de reconversion en production biologique. Les agriculteurs de la région sensibles aux messages environnementaux et à la politique générale du pays réfléchissent et changent d'orientation afin de valoriser leurs domaines, d'être en adéquation avec leurs valeurs personnelles et pour répondre aux demandes de plus en plus importantes de la clientèle. LANDI est à l'écoute de cette tendance et la soutient. Le centre collecteur situé à Orbe est certifié BIO pour la 3^{ème} année.

La direction est basée au premier étage du bâtiment ce qui permet un contact régulier avec le personnel et si nécessaire avec les clients. La situation stratégique de Penthaz est un atout pour la région et le monde agricole environnant se sent ainsi soutenu dans ses démarches, ses réflexions et ses achats.

Succès de LANDI

LANDI édite un journal d'informations « AGRO actuel » envoyé à tous les membres de la coopérative (environ 80 % des agriculteurs suisses). Ce journal permet d'être au courant de

toutes les nouveautés en terme de semences, d'aliments, de produits phytosanitaires, d'engrais y compris les nouvelles de la coopérative et ponctuellement le groupe passe des annonces pour promouvoir et rechercher les récoltes BIO.

LANDI c'est aussi le site météorologique le plus regardé en Suisse.

Tous les agriculteurs ont besoin de programmer les travaux des champs tant pour les plantations, les traitements que pour les récoltes.

Si vous êtes sensibles aux pollens, LANDI météo vous renseigne et peut vous permettre ainsi de vous protéger et de vous prémunir.

Aujourd'hui, chacun veut savoir quel temps il fera lors d'un voyage ou pour prévoir un travail à l'extérieur comme la tonte du gazon.

Et nous devenons de plus en plus sensible au temps qu'il fait et avant de prévoir une promenade ou une broche, nous consultons le site :

<http://www.landich.ch/meteo/fra/wetter-landiwetter.shtml>

LANDI et l'avenir

LANDI se projette dans l'avenir avec comme objectifs :

de poursuivre une politique de soutien et de qualité avec le monde agricole,

de viser les coûts les plus bas dans les produits de vente en magasin

de poursuivre un partenariat actif tant avec FENACO, qu'avec les agriculteurs et les clients

continuer à relever les grands défis permanents comme nourrir la population suisse, concilier une agriculture efficace avec les problématiques démographiques tout en tenant compte du courant écologique actuel.

Je remercie Monsieur Develley, directeur et toute l'équipe du magasin pour leur accueil chaleureux et leur disponibilité.

Venoge Festival

Katherin Laffely

La 19ème édition du Venoge Festival s'est déroulée du 22 au 24 août à Penthelaz avec au final un bilan extrêmement positif pour les festivaliers, les artistes et toute une région supportrice du projet. Voici un petit bilan à partager avec tous les Cancaniers.

Comme le phœnix, le Venoge Festival a su se renouveler pour reprendre sa place du plus grand open-air musical dans le Gros-de-Vaud. Suite aux trois dernières éditions durement impactées par une météo défavorable, la tâche s'annonçait difficile voire impossible. Le Comité et toutes les forces disponibles (communes, partenaires, sponsors, bénévoles) ont fait bloc pour proposer un spectacle de haut niveau à des milliers de festivaliers. Durant la fête, l'équipe a également été très réactive pour corriger les dysfonctionnements rencontrés durant la soirée du jeudi.

De nombreuses nouveautés étaient au rendez-vous, notamment une sonorisation haut-de-gamme, une deuxième scène en open-air et un balcon VIP avec trois tentes qui ont accueilli des événements chaque soir.

Côté billetterie, les pré-ventes online et la vente directe dans les commerces de Penthelaz, Daillens et Cossonay ont assuré une affluence en hausse de 30% par rapport au meilleur exercice précédent. Les comptes restauration et boissons sont également dans le vert.

2013 est aussi l'année d'une présence accrue du Festival sur le Web et Facebook. Cette proximité active a permis de trouver de nouveaux bénévoles dans la région et d'attirer de nouveaux visiteurs vers le concept Venoge Festival. N'oublions pas un des socles fondamentaux d'un festival réussi : une programmation tout simplement exceptionnelle développée autour d'artistes reconnus comme Soldat Louis, Manau, Junior Tshaka ou Lunik talonnés par une génération montante aux dents longues qui rivalisa de talent et d'originalité pour enflammer le public.

Et bien sûr les dieux de la pluie qui ont épargné la manifestation cette année.

Quelques indicateurs pour illustrer ce succès :

- 5'000 festivaliers enthousiastes, respectueux et tolérants
- 15 groupes musicaux dont 13 Suisses avec 1 tête d'affiche chaque soir
- 300 bénévoles dont une grande partie fidèle au rendez-vous
- Penthelaz et les 10 communes du sud du Gros-de-Vaud au soutien indéfectible
- 3 jours de festival dont 1 gratuit pour respecter la tradition
- 20 professionnels au Comité tous bénévoles, tous passionnés, toute l'année
- 60 généreux sponsors, sollicités pour un montant important et qui ont su renouveler leur confiance
- plus de 30 fournisseurs respectant leur engagement et les demandes de dernière minute
- aucun incident majeur ni débordement
- un service d'ordre et de sécurité professionnel
- 50'000 pages vues sur le site Web en 3 semaines
- 2 fois plus de fans sur Facebook
- 5 fois plus de pré-ventes en magasin
- 10 fois plus de pré-ventes online

Et côté coulisses, que s'est-il passé ?

Les 5 jours précédant la manifestation, toute une équipe de professionnels et de bénévoles ont installé les tentes et les scènes, posé des câbles pour l'électricité, les sons et lumières, des canalisations pour l'eau, installer des WC, placer la cuisine, aménager l'endroit privatif pour les artistes, préparer les terrains pour le camping et le parking et enfin sécuriser le site en l'entourant de barrières. Le jeudi, des stands divers se sont installés afin d'offrir aux festivaliers toute une panoplie d'objets à acheter ou de découvrir des associations locales de Bénévoles ou même de profiter de l'offre massages bien-être. Côté intendance, les frigos se sont remplis de stocks énormes de boissons et de nourriture : par exemple, pour les boissons, chaque soir, les quantités étaient prévues pour 2000 consommateurs sur la base de 2 à 3 soft drink (sans alcool) et 2 boissons alcoolisées (alcool fort, vin, bières) par personne et pour la nourriture, Eric, super chef de cuisine, avait commandé 420 kg de frites, 500 saucisses, 40 kg de jambon, 50 kg de pâtes avec 4 sauces, 300 hamburgers ainsi que de la pâte à crêpes pour 1000 crêpes salées ou sucrées et 40 kg



Archive photo : Loïc Privat

de raclette ... de plus, le pizzaiolo David avait préparé 1200 fonds de pizza et toutes les garnitures nécessaires...

Pendant le festival, les artistes sont chouchoutés et un endroit est aménagé afin qu'ils puissent se préparer de façon tranquille avant leur prestation...l'équipe du « backstage » les entoure et l'équipe cuisine leur prépare les repas de midi et du soir ainsi que des collations. Sur les 3 jours, 180 repas ont été servis pour les artistes.

L'accueil des festivaliers est prévu en termes de parking avec 900 places pour les voitures, des informations sur l'accès rail sur le web et 30 bénévoles sur place les dirigeant avant les concerts. À la fin des concerts, des bus-navettes reliant le site au domicile du festivalier incapable de rentrer par ses propres moyens étaient à disposition de 22 h à 2h du matin ou même des taxis pour les plus grandes distances.

La sécurité avait été bien réfléchi avec une équipe dynamique de 30 agents ayant de bonnes compétences relationnelles afin de contrôler systématiquement tous les sacs. Des extincteurs adaptés aux lieux et aux dangers potentiels étaient placés dans tous les endroits stratégiques (tentes, restaurant, scène) ainsi que des couvertures anti-feu dans la cuisine. La présence de 2 pompiers pendant la tranche horaire des concerts permettait de fiabiliser de façon optimum le site et sous une tente, les samaritains accueillaient les festivaliers nécessitant des soins.

Après le festival, dès le dimanche matin, il a fallu 3 jours de démontage pour toute une équipe bien fatiguée qui assume tout ceci avec un entrain et un moral d'acier, un enthousiasme toujours intact et l'expérience des 18 éditions précédentes ...

Le Venoge festival remercie tous les Cancaniers pour leur présence, leur générosité, support et chaleur humaine et toute l'équipe se réjouit de préparer pour 2014 une 20ème édition qui s'annonce tout simplement... explosive !



Archive photo : Joël Cavat

Trier c'est... Valoriser

La Municipalité

CES MATIÈRES INCINÉRABLES NON RECYCLABLES DOIVENT ÊTRE DÉPOSÉES DANS LES SACS TAXÉS!



Bouteilles vides de vinaigre
ou d'huile.



Éléments en caoutchouc,
tuyaux de jardin.



petit mobilier, objets divers
jusqu'à 60 cm



Textiles et chaussures hors
d'usage ou souillés.



Berlingots de lait ou de jus
de fruits en carton plastifié.



Emballages et petits objets en plastique,
plastiques alimentaires tels
qu'emballages de viande, de légumes.



Petits bris de vaisselle, de vitres,
de miroirs, ampoules à filament.



Pots de yoghourt.



Sacs d'aspirateurs, déchets
de nettoyage.



Bâches et films plastiques
utilisés pour les travaux,
la peinture.



Papiers et cartons souillés, tels que
mouchoirs, papier de ménage,
cartons de pizza.



Couches-culottes, serviettes, tampons
hygiéniques.



Emballages de lessive, pots de
crème et de cosmétiques.



Produits d'hygiène tels que coton-tiges,
lingettes, brosse-à-dents, éponges.

www.vaud-taxeausac.ch



Inauguration de la place Madeleine

Katherin Laffely

En cette belle journée du 30 août 2013, la population de Penthalaz est invitée à l'inauguration de la « place de sport Madeleine Chamot-Berthod ».

A 18h, beaucoup de Cancaniers, les membres de la municipalité et du conseil communal, Madame Chamot, sa famille et ses invités personnels sont accueillis par l'Echo de la Molombe. La cérémonie peut commencer et tous les orateurs qui se succèdent à la tribune saluent l'exploit et la personnalité de Madame Chamot.

Madame Chamot est une aventurière du ski et véhicule les grandes valeurs du sport tout en représentant pour toute une région la fierté et le caractère d'une montagnarde. Après le cantique suisse qui sera vécu par Mme Chamot comme un moment d'émotion depuis qu'elle l'a entendu sur les marches du podium à Cortina, Monsieur Burnat lui fait une surprise en lui mettant sa médaille d'or autour du cou et lui donne des ciseaux afin qu'elle coupe le cordon d'inauguration. La pierre avec une plaque en son honneur est alors dévoilée et Mme Chamot est émerveillée. Elle prend la parole, discrète, émue et fière de donner son nom à cette place. Un bel apéritif est servi alors à tous les invités et la soirée ne se terminera que vers les 22 heures.

Certains cancaniers s'approchent de Mme Chamot pour la féliciter, lui dire un petit mot, lui faire signer un autographe et même pour la remercier. Mais de quoi, s'étonne-t-elle. D'avoir donné un jour de congé à tous les écoliers du canton de Vaud au moment de sa victoire ! Cela compte pour un enfant de 10 ans et ce Cancanier attendait depuis 6 ans pour le lui dire au détour



d'un chemin.

J'ai passé un moment avec Mme Chamot-Berthod afin de vous la présenter. Madeleine Berthod est née à Château-d'Oex en 1931. Elle passe toute son enfance au Pays d'en-Haut et y suit une scolarité normale. Ses parents sont paysans et, avec sa soeur et son frère, ils vivent très intégrés dans la nature environnante. La maman aide son mari à la ferme et dès que Madeleine termine l'école, elle devient la collaboratrice active de son papa ce qui permet à sa maman de garder des enfants en pension. Madeleine est à l'aise dans les travaux des champs, avec les machines agricoles, sur les tracteurs et elle s'occupe aussi du bétail. Toute la région des Mosses et de la vallée de l'Hongrin sert de pâturage pour le bétail. Madeleine se déplace à moto l'été et à skis l'hiver. S'il faut monter une pente, elle met des ficelles autour de ses skis et ainsi fabrique une peau de phoque efficace. Pour farter les skis, et bien du beurre et de la crème font très bien l'affaire !

À 14 ans, Madeleine gagne un concours de slalom alors qu'elle n'aime pas cette discipline. La

ville de Château-d'Oex lui demande de s'inscrire au championnat suisse et cela provoque beaucoup de discussions au sein de la famille, car Madeleine va manquer comme force de travail à la ferme. Avec l'accord de son papa, elle participe et ses résultats sont si bons qu'elle sera aussi inscrite aux courses internationales de Grindelwald. Lors d'une descente, elle sort de la piste et sent les sapins tout près car les pistes pour les compétitions n'étaient à l'époque pas très larges (environ 10 mètres) et pas sécurisées. Elle gagne le slalom en 1955, à nouveau en 1956 et une troisième fois en 1960, but qu'elle poursuit avec persévérance car le trophée en bois lui appartiendra au bout des 3 victoires !

Dès 1956, Madeleine s'entraîne avec la Fédération suisse de ski, tout l'automne en marchant, en hiver une semaine à Zermatt pour faire du ski et l'été au travail des champs. À l'époque tous les frais sont pris en charge par la Fédération mais les participants ne gagnent rien. Les deux paires de ski qu'elle utilisera pendant toutes ses années de compétition mesurent 2m05

pour le slalom et 2m15 pour la descente. La paire de bâtons est toujours utilisée par Madeleine qui en a simplement changé les rondelles ! Souvent elle skie sans casque et sans lunettes et l'habillement est très simple. En 1956, à Crans-Montana, Madeleine gagne les 4 disciplines, la descente, le slalom, le combiné et le slalom géant. Elle participe alors aux Jeux Olympiques et devient championne olympique à Cortina d'Ampezzo le jour de ses 25 ans. Cette même année, elle se marie avec Jacques Chamot et quitte le Pays d'en-Haut pour s'installer à Cossonay. Jusqu'en 1960, les compétitions se poursuivent et Madeleine apprécie cette expérience. Elle se blesse par 2 fois aux épaules et en garde toujours une certaine gêne dans ses mouvements. Madeleine a aimé travailler avec l'entraîneur de l'équipe féminine de ski suisse, Boubi Robaldi, avec lequel elle a gardé contact et qui était présent lors de la remise du mérite cantonal et lors de l'inauguration de la place.

Puis sa vie change, elle quitte le monde du sport de haut niveau et devient la collaboratrice de son mari tout en agrandissant la famille avec 3 enfants, Françoise, Marianne et Olivier. Un chalet à la Lécherette lui permet pourtant de poursuivre le ski et elle initiera ses enfants à ce plaisir. Son expérience de fille à la ferme est à nouveau utile et pendant de très nombreuses années, elle secondera son mari lors de ses déplacements professionnels pour un vêlage de vache, recoudre une plaie, faire une opération ...

En 1988, la famille quitte Cossonay pour s'installer à Penthalaz. Françoise, qui a choisi le même métier que son papa, s'installe, et au fil des ans, Madame Chamot

Chamot-Berthod

sera aussi une aide précieuse pour sa fille. Lorsqu'elle emménage à Penthaz, elle retrouve Monsieur Jacques Pache qui dirigeait le chœur d'hommes à Château-d'Oex en 1956 ainsi que Monsieur Jean-Jacques Schopfer, grand sportif.

Madeleine Chamot a donné ses souliers, son casque et d'autres objets au Musée olympique. Elle lèguera à cette institution ses médailles en or et a des liens privilégiés avec cette maison puisqu'en 2020, Madame Chamot est invitée à la cérémonie d'ouverture des jeux olympiques de la jeunesse.

Aujourd'hui à 82 ans, Madame Chamot-Berthod s'occupe de sa maison, de son jardin, elle se promène avec le chien de sa fille Françoise, apprécie une vie de famille entourée de ses 3 enfants et de ses 4 petits-enfants. Le ski, elle décidera si elle en fait cet hiver mais en tout cas elle se promènera en montagne car ses chères montagnes lui ont tant manqué lorsqu'elle est venue vivre en plaine.

Madame Chamot-Berthod a apprécié la cérémonie dont elle a été l'héroïne. Elle en remercie

les organisateurs, les orateurs, sa famille qui l'a si bien entourée et tous les participants de la fête. Comme elle le dit, maintenant, lorsqu'elle se promène, tout le monde la salue !!

Au cours des discours et sous forme de boutade, Monsieur le Préfet Pascal Dessauges nous transmet la recette d'une Municipalité idéale composée d'un financier de haut vol, d'un juriste habile et polyvalent, d'un architecte aux bonnes connaissances d'urbanisme, d'un ingénieur, si possible géomètre, d'un entrepreneur en génie civil connaissant bien les services industriels, d'un psychologue spécialisé dans les ressources humaines, le tout équitablement réparti entre femmes et hommes, entre jeunes actifs aux larges disponibilités et retraités avec conjoint compréhensif et toutes ces personnes devraient encore avoir une vision pour le futur de leur commune et une bonne dose de bon sens et de clairvoyance... à bon entendeur ...



Réception des nouveaux habitants

Yves Hangartner



Le mercredi 02 octobre, la municipalité et les sociétés locales ont eu le plaisir de se présenter aux nouveaux habitants et habitantes de notre belle commune. Après quelques interrogations en arrivant dans la salle concernant la mise en place des tables qui sont à disposition des sociétés, nouvelle mise en place en forme de labyrinthe effectivement plus conviviale, les représentants des sociétés ont mis en valeur leur table en fonction de leurs activités. Ce qui, vu le grand nombre de sociétés actives dans la commune, donne un tableau surprenant allant du fusil à la trompette en passant par les fleurs et différentes balles et ballon. Après quelques minutes durant lesquelles les premiers invités arrivés ont déjà l'occasion de parcourir la salle du Verger à la rencontre des sociétés, la partie officielle peut débuter devant un grand écran sur lequel défilent de belles images de notre commune.

M. Martinetti annonce l'ordre de passage des différents intervenants et passe la parole à M. Thierry Burnat, président du conseil communal et commandant du SDIS Venoge, lequel rappelle la récente Inauguration de la « Place de sport Madeleine Chamot Berthod » et annonce officiellement que nous sommes actuellement 3067 Cancaniers contre 3025 il y a une année.

Avant que les membres de la municipalité ne se présentent et présentent leurs dicastères, notre Pasteur, M. Etienne Mayor,

explique aux nouveaux habitants avec son talent d'orateur qu'ils illuminent la commune mais doivent prendre garde aux sollicitations. Pour cela il revisite les 10 commandements du nouveau Cancanier dont le dernier <L'herbe est toujours plus verte chez les autres mais faut pas gratter c'est peut-être artificiel> a bien amusé l'auditoire.

Arrive ensuite Madame la syndique Isabelle Hautier-Charroton qui évoque la richesse de notre village et son implication dans les bons comme dans les mauvais jours à la tête de la municipalité depuis 2006. M. Yves Jauner rappelle que le site internet de www.penthaz.ch a fait peu neuve et qu'il est possible d'y retrouver toutes les informations relatives au fonctionnement de la commune. Mme Isabelle Gay-Croisier profite de saluer et remercier les employé(e)s communaux présents dans la salle. M. Yvan Rochat rappelle la mise à disposition d'un bus navette gratuit dans la commune et enfin M. Pierre-André Ischi confirme qu'il y a encore beaucoup de travaux à venir notamment pour remplacer les canalisations d'eau.

M. Martinetti conclut la partie officielle et remerciant les sociétés présentes.

La réception ayant commencé à 19h00, c'est avec plaisir que les invités se sont dirigés vers le buffet et la soupe à la courge préparés par l'association la Cool-Hisse et ont pu cancaner aussi longtemps que nécessaire.

Noël de l'APAC

L'APAC

La fête de Noël de l'APAC, association des artisans et commerçants de Penthaz et Cossonay-Gare, se tiendra le vendredi 13 décembre dès 18h00 devant la salle du Verger.

Pour préparer la venue du Père Noël, les enfants trouveront dans tous les commerces du village durant le mois de décembre des coloriages qui auront l'opportunité d'être exposés le jour de la fête.

Programme

- 18h00 Ouverture de la fête
- 18h05 Remise des cadeaux aux enfants ayant participé au concours de coloriage
- 19h00 Arrivée du Père Noël.

Patinoire de Penthaz

La Municipalité, l'Association Piscine, Camping et Patinoire de Penthaz

En collaboration avec la Municipalité, l'Association Piscine, Camping et Patinoire de Penthaz a le plaisir de vous annoncer l'ouverture de la patinoire sur la place de sports Madeleine Chamot-Berthod, située derrière la salle du Verger.

Horaires sous réserve de modifications

Ouverture : Samedi 30.11.2013 à 11.00 heures
 Fermeture : Dimanche 02.03.2014 à 18.00 heures
 Horaires : De 14.00 à 17.00 heures, le lundi et le mercredi
 De 14.00 à 18.00 heures, le mardi et le jeudi
 De 14.00 à 20.00 heures le vendredi
 De 12.30 à 18.00 heures le samedi
 De 11.00 à 18.00 heures le dimanche

La patinoire est réservée à la pratique du hockey le lundi et le mercredi de 17h à 19h et le samedi de 10h30 à 12h30. Comme vous le savez, bien des choses ne seraient réalisables sans les « travailleurs de l'ombre »... Alors si vous aussi, vous êtes motivés à tenir la buvette et la location de patins, bénévolement un samedi ou un dimanche, prenez contact avec M. Christian Laffely, christian.laffely@gmail.com

Containers des déchets compostable ménagers

La Municipalité

Nous avons le plaisir de vous informer que le service de ramassage spécifique pour la récolte des déchets compostables de ménage a démarré.

Afin de faciliter le ramassage, nous vous saurions gré de bien vouloir sortir les containers contenant ces déchets les lundis **matin**.

Pour rappel, la fréquence de ramassage est la suivante :

- Hebdomadaire en été (du 1er avril au 31 octobre)
- Tous les 15 jours en hiver (du 1er novembre au 31 mars)

Merci de votre collaboration.

Ecoles

Etienne Mayor, pasteur

Savez-vous que tous nos enfants scolarisés ont mûri de 2 ans en une nuit, juste avant de reprendre l'école fin août ?

En effet l'introduction de la nouvelle organisation « Harmos » a changé la numérotation des années. Elle commence dès l'école enfantine et se poursuit jusqu'en 11e, dernière année de scolarité obligatoire.

Bien sûr il y a encore en France des gens qui calculent les prix en francs plutôt qu'en euros, mais il est bon de savoir prendre en compte les changements. Si nous voulons aider nos enfants à avoir des repères communs avec les adultes il nous a semblé utile de vous donner un petit tableau qui résume la nouvelle numérotation des classes.

Apprenez bien votre leçon, il y aura des interrogations-surprise à chaque rencontre où l'on parle d'école.

Une petite équipe du CET de l'ASICoPe (c'est la commission qui réunit le milieu politique, le milieu professionnel, les milieux associatifs et les parents pour les établissements primaire et secondaire de Cossonay-Penthaz).

Structure de l'école obligatoire vaudoise
(numérotation HarmoS)

		Rac I et II Rattrapage		
14-15 ans	11S	Voie pré-gymnasiale	Voie générale*	Degré secondaire I
13-14 ans	10S			
12-13 ans	9S			
11-12 ans	8P	Deuxième cycle primaire [Cycle 2]		Degré primaire
10-11 ans	7P			
9-10 ans	6P			
8-9 ans	5P	Premier cycle primaire [Cycle 1]		
7-8 ans	4P			
6-7 ans	3P			
5-6 ans	2P			
4-5 ans	1P			

*enseignement en 2 niveaux pour le Français, les Mathématiques et l'Allemand

Les dates du culte

A l'église (10h)

- le 8 décembre, cène
- le 1er janvier, cène à 18h30 et apéritif

Au Foyer (10h)

- le 1er décembre, avec le Chœur du Rosey de Penthalaz
- le 5 janvier

Les autres dimanches, le culte a lieu à Penthalaz, à Daillens ou dans la région.

En novembre, il y aura 3 célébrations en semaine le mardi 12, le mercredi 20 et le jeudi 28 à 19h30, préparées pour les catéchumènes et ouvertes à tous. Thème : Eh toi ! Qui, moi ? Oui toi ! nous nous poserons la question de la vocation. A quoi sommes-nous appelés ? Que faire de nos résistances et de nos réticences ? et comment donner du sens à nos vies ? Sentez-vous bienvenus quel que soit votre âge.

Agenda municipal

29 et 30 novembre 2013
Soirées de gym
FSG

30 novembre 2013
Ouverture de la patinoire

7 décembre 2013
Marché artisanal
GAAP

13 décembre 2013
Noël de l'APAC
L'APAC

31 décembre 2013
Repas de fin d'année
Jeunesse de Penthalaz

8 mars 2014
Carnaval de Penthalaz

Article - événements

Noël

Etienne Mayor, pasteur

Noël en famille à Penthalaz

Pour la fête de Noël en famille, le dimanche 22 décembre dès 17h, nous aimerions faire un chemin de lumière depuis le Foyer jusqu'à l'église et nous invitons tous ceux qui le désirent à préparer un luminaire décoré. Ce luminaire doit pouvoir se déplacer, résister au vent et à la pluie ou à la neige. Ces luminaires sont à déposer à la cure avant le 18 décembre. Ils seront posés le long du parcours du cortège et seront tous regroupés autour de l'église où nous vivrons un temps de célébration. Les luminaires participeront à un concours doté de (modestes) prix.

Nuit de Noël et fête de Noël.

Un chœur répétera les 2, 9, 16 et 20 décembre pour chanter aux cultes du 24 décembre à 23h à Penthalaz et du 25 décembre à 10h à Sullens

Téléphones et horaires d'ouverture de l'administration communale

Secrétariat municipal et bourse communale :

Ouverture des guichets :

- Tous les matins de 07h30 à 11h30
- Lundi après-midi de 13h30 à 17h00
- Mardi, mercredi, jeudi, vendredi après-midi les bureaux sont fermés à la population sauf sur rendez-vous.

Permanence téléphonique :

- Tous les matins de 07h30 à 11h30
- Tous les après-midi de 14h00 à 16h00

Secrétariat municipal

Tél. 021/863.20.50

Bourse communale

Tél. 021/863.20.51

Service technique

Tél. 021/863.20.55

Service de la population :

Ouverture des guichets :

- Tous les matins de 07h30 à 11h30
- Lundi après-midi de 13h30 à 17h00
- Mercredi après-midi de 16h00 à 19h00
- Mardi, jeudi, vendredi après-midi les bureaux sont fermés à la population.

Permanence téléphonique :

- Durant les heures d'ouverture des guichets

Contrôle des habitants

Tél. 021/863.20.52

Accueil de midi

Midicroque tél. 076 229 31 99

Horaires d'ouverture de la déchetterie toute l'année

- Mardi de 15h30 à 18h30
- Mercredi de 9h15 à 11h45
- Jeudi de 15h30 à 18h30
- Vendredi de 15h30 à 18h30
- Samedi de 10h00 à 16h00

Centrale téléphonique des médecins et médecins-dentistes de garde

0848.133.133

Pharmacie de garde

Renseignement sur le répondeur de votre pharmacie,
Pharmacie de la Venoge,
Penthalaz
0848 133 133

Vétérinaire de garde

Renseignement sur le répondeur de votre vétérinaire, Dr. Chamot Perez Françoise,
Penthalaz
021/861.33.19

Numéros d'urgence

117 - Police
118 - Sapeurs-pompiers
144 - Ambulances
145 - Intoxications
1414 - REGA

Photos envoyées pour le concours

Divers auteurs

Bonjour,
Voici quelques photos d'une montgolfière ayant fait escale dans le village avant de redécoller (16.06.13).
Et dans la catégorie insolite, des bananes à Penthalaz. Après 8 années de pot et d'appartement, notre bananier a fait des bananes en novembre dernier. Et début juillet après une longue maturation, nous avons pu enfin les déguster. Un délice, aussi sucrées que celles des tropiques. Comme quoi le soleil de Penthalaz est puissant.
Bon été
Alexandra van Schilt Cerf



Bonjour,
Une montgolfière a choisi de se poser à Penthalaz (hangar agricole) le 16 juin dernier.
Christelle Epars



Bonjour le Cancanier!
Voici une photo prise de mon appartement au chemin Rouge.
Elle date d'il y a 4 ans environ.
Meilleures Salutations.
Agnès Mignot

Bonjour, je vous envoie une photo prise hier au chemin Dessous-la-Ville à Penthalaz. Meilleures salutations.
Yohann Bachmann

